FONDS DE CONSOLIDATION DE LA PAIX AU BURUNDI

RAPPORT NARRATIF FINAL SUR LES PROGRES REALISES

Organisation des Nations Unies Destinataire: **PNUD**	***Domaine prioritaire:*** Justice et Droits de l'Homme
No du Projet: **BDI/C/4** ***Titre du projet :*** Appui aux consultations nationales sur la mise en place des mécanismes de justice de transition au Burundi.	***Rapport No.: 3*** PBF/UNDP/BDI/C-4
Période couverte par le rapport: 13/08/ 2008 – 30/04/2010	***Budget du Projet :*** PBF : US$ 1, 437,000 PNUD: US$ 375,000USD
Liste des Partenaires d'exécution: • UNDP • Présidence de la République • OHCDH-B	***Etendue/Couverture géographique du projet:*** • National
Abréviations et acronymes: • CPT : Comité de Pilotage Tripartite • CPC : Comité de Pilotage Conjoint • CTS : Comité Technique de Suivi • OHCDH-B : Office du Haut Commissaire aux Droits de l'Homme au Burundi • BINUB : Bureau Intégré des Nations Unies • PNUD : Programme National des Nations Unies pour le Développement	***Durée du projet/Projet clôturé:*** <u>Début:</u> 13 Août 2008 <u>Fin</u> *30 avril 2010*

RAPPORT NARRATIF

I. BUT

1.1. Objectif et Produits (outputs)

Objectif global :

Impliquer la population burundaise dans le processus de réconciliation nationale au Burundi en recueillant ses vues sur les modalités de la mise en place des mécanismes de justice de transition.

Objectifs spécifiques et résultats attendus :

1. Créer un environnement favorable à l'appropriation des mécanismes de justice de transition et à la participation des populations au processus de réconciliation ;

   Résultat : Un environnement favorable à l'appropriation des mécanismes de justice de transition et à la participation des populations au processus de réconciliation a été créé.

2. Consulter la population burundaise dans son ensemble et à tous les échelons territoriaux pour recueillir ses vues sur les modalités de la mise en place des mécanismes de la justice de transition ;

   Résultat : La population burundaise a donné ses vues sur les modalités de la mise en place des mécanismes de la justice de transition au Burundi.

3. S'assurer que les vues de la population burundaise sur les modalités de la mise en place des mécanismes de justice de transition sont consignées dans un rapport largement diffusé.

   Résultat Les vues de la population burundaise sur les modalités de mise en place des mécanismes de la justice de transition ainsi que les recommandations du CPT ont été consignées dans un rapport et diffusées.

1.2. Liens avec le plan prioritaire de consolidation de la paix pour le Burundi

Le présent projet s'inscrit dans les priorités exprimées par le Burundi dans son plan prioritaire de consolidation de la paix notamment en ce qui concerne la réconciliation et la lutte contre l'impunité, tel que prévu par l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi.

Les politiques de réconciliation et de lutte contre l'impunité pour une société sortant d'un conflit ne seront effectives et viables que si elles ont été élaborées en consultation avec les populations auxquelles elles sont destinées, et ce n'est que de cette manière qu'elles seront comprises par elles, légitimes à leurs yeux et adaptées à la situation particulière du pays.

C'est pourquoi il a été important, à travers les différents moyens et méthodes mis en œuvre lors de cette consultation, d'arriver à comprendre comment les populations perçoivent la vérité et la justice dans le processus de réconciliation et de lutte contre l'impunité, comment elles envisagent de faire face à leur passé douloureux, comment elles formulent leurs propositions pour asseoir une paix sociale durable.

1.3 Adaptations de stratégies de mise en œuvre nécessaires en vue de l'atteinte des résultats en fonction des résultats attendus

Le chronogramme des activités du projet a été réparti en quatre phases. La phase de mise en place du projet, la phase préparatoire des consultations, la phase opérationnelle et enfin la phase analytique.

Dans la première phase de mise en place du projet, une unité de gestion a été recrutée et un plan de travail détaillé a été élaboré et adopté par le Comité Technique de Suivi (CTS). Le gouvernement a fourni les locaux et le BINUB le matériel de communication.

Dans la phase préparatoire, le recrutement des assistants de terrain a été suivi par la recherche d'un cabinet international pour l'élaboration de la méthodologie et les outils des consultations. Africa Label Group (ALG), un cabinet basé au Burkina Fasso a gagné le marché selon les procédures du PNUD. Le Comité de Pilotage Tripartite (CPT), certains membres de l'unité de gestion ainsi que les assistants de terrain ont alors suivi des formations sur les techniques d'enquête et sur la justice de transition. Des points focaux provinciaux, chargés de faciliter l'organisation logistique des activités au niveau local, ont été identifiés dans le cadre de la campagne de sensibilisation et d'information sur les consultations nationales. Trois points focaux pour chaque province ont été retenus, provenant respectivement de l'administration, de la société civile et des Nations Unies.

La phase opérationnelle s'est concrétisée par les pré-consultations et les consultations proprement dites. Les pré-consultations consistaient en une simulation des consultations en vue de tester la méthodologie et les outils élaborés par ALG et pouvoir les adapter à la réalité burundaise. Ces pré-consultations ont eu lieu en mairie de Bujumbura, sur un échantillon composé de personnes provenant de deux communes urbaines, Musaga et Kamenge, et ont permis au CPT de corriger certaines lacunes contenues dans les outils. Quant aux consultations proprement dites, elles ont commencé au mois de juillet et se sont terminées au mois de décembre dans les 17 provinces du pays. Comme la diaspora burundaise a toujours joué un important dans la vie politique de son pays, il a été jugé pertinent de consulter les burundais à l'étranger. Ces consultations se sont déroulées à Dar es salaam et à Bruxelles au mois de mars 2010. Le choix de ces deux endroits a été conditionné par les fortes concentrations des burundais qu'on y trouve.

Dans sa dernière phase, un rapport a été rédigé en français et en kirundi et sera bientôt diffusé dans tout le pays.

1.4 Acteurs principaux d'exécution

Les principaux partenaires du projet ont été la Présidence de la République, la société civile burundaise (deux membres du CPT et les observateurs des consultations provenaient de la société civile), le PNUD, qui a été responsable de la gestion administrative et financière du projet, et l'Office du Haut Commissaire aux Droits de l'Homme au Burundi (OHCDH-B), qui a apporté son expertise dans le domaine de la justice de transition.

II. RESSOURCES

2.1. Ressources Financières :

Les fonds qui ont permis la mise en œuvre de ce projet ont été fournis par différents partenaires dont le Fonds pour la Consolidation de la paix (PBF), de l Autriche, la Suisse et l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF). Le PBF a contribué 1.000.000 $, ce qui constituait le budget initial du projet. Les fonds donnés par les autres partenaires ont été gérés par OHCDH-B. De son coté, le PNUD a alloué un budget de 375.000 $ à la rémunération du Conseiller Technique Principale et aux consultations de la diaspora.

2.2. Révisions Budgétaires

Une révision budgétaire de 437 958 $ a été effectuée et approuvé par le Comité Technique de Suivi au mois d'août 2009.

2.3. Personnel national

L'unité de gestion était composée d'une chargée de projet, deux chargés de rédaction, un assistant administratif et financier, une assistante administrative, un planton, six chauffeurs et 22 assistants de terrain qui ont animé et facilité les consultations.

2.1. Personnel international

Un Conseiller Technique Principal était à la tête du projet et faisait la fonction du « project manager » et un consultant informaticien a été recruté en juillet 2009.

L'Equipe du projet

III. MODALITES D'EXECUTION ET DE SUIVI

3.1. Modalités d'exécution

Le projet a été exécuté suivant la modalité d'exécution directe « DEX », conformément aux règlements administratifs et financiers du PNUD. Selon cette modalité, PNUD est le responsable principal de la gestion du projet.

Les entités suivantes ont assurés la mise en œuvre du projet :

- **Le Comité de Pilotage Conjoint :** Le Comité de Pilotage Conjoint, organe de contrôle du PBF, était chargé de: (1) approuver le projet présenté au Comité, et affecter les ressources requises ; (2) examiner les propositions du projet pour s'assurer de leur conformité avec le plan prioritaire ; (3) examiner et approuver les rapports périodiques sur l'état d'avancement du projet ainsi que les rapports d'évaluation de son impact.

- **Entité Nationale de tutelle :** La présidence de la République a été l'entité nationale de tutelle du projet. Le Chef de cabinet civil de la Présidence de la république était le Directeur national du projet. Il co-présidait le CTS et il était coresponsable de la supervision générale et de la mise en œuvre du projet. Il a aussi joué un rôle d'assurer que les intrants de la partie nationale soient mobilisés à temps et que la partie nationale ait mis en place les conditions nécessaires à la réalisation du projet.

- **Le Comité Technique de Suivi :** Il était composé de membres du Comité de Pilotage Tripartite élargie aux partenaires clés (DFID, Ambassade Suisse, Ambassade de la Belgique, Ministère de l'intérieur, Ministère de la justice, Cour Suprême, Ministère de la sécurité publique, Ministère de la défense, Ministère des droits humains et genre, Ministère de la bonne gouvernance et de la privatisation, Observatoire de l'action gouvernementale (OAG), Association des femmes juristes du Burundi (AFJB) et le PNUD. Les réunions du CTS étaient co-présidées par le Chef de cabinet à la Présidence de la République et par le directeur de l'OHCDH-B. Le projet en assurait le secrétariat. Le CTS avait comme premier rôle la supervision stratégique de la mise en œuvre du projet, ainsi que l'approbation des plans de travail, le suivi régulier des performances, le règlement de tout différend qui pourrait survenir, et de faciliter la coordination entre les partenaires et les autres acteurs nationaux ou internationaux impliqués dans la mise en œuvre du projet.

- **Le Comité de Pilotage Tripartite** : Ce comité était chargé de définir la stratégie et les modalités de mise en œuvre des consultations, de mener les consultations, de superviser la rédaction du rapport final et d'en assurer la publication et la diffusion. Le CPT était composé de six membres dont deux du gouvernement, deux de la société civile et deux des Nations Unies.

- **L'unité de gestion**: Mise en place par le PNUD, elle était responsable de la coordination et de la mise en œuvre des activités quotidiennes du projet, à savoir le développement et révision des plans de travail et des budgets, l'introduction des demandes de paiement et d'achat, la préparation de la documentation et l'inventaire du projet, la production des rapports narratifs et financiers. L'unité de gestion a servi de liaison entre les agences partenaires dans le projet.

Le Comité de Pilotage Tripartite

- **Agences Partenaires des Nations Unies :** Le projet a été exécuté par le PNUD dans le cadre du bureau intégré des Nations Unies (BINUB), avec l'appui technique du Haut Commissariat aux Droits de l'Homme. Le BINUB a fourni le matériel de communication au projet et son service media et communication a couvert les différentes activités du projet.

- **La Société Civile :**

  Dans chaque province, une équipe de 20 agents du Forum pour le renforcement de la société civile (FORSC) a observé le déroulement des consultations.

Observateurs de la société civile à Bururi

Méthodologie des consultations

Les listes des participants ont été élaborées par ALG et finalisées par les points focaux provinciaux. Dans l'échantillonnage il y avait 5 personnes pour une personne à consulter. Ce qui veut dire que l'échantillon était 5 fois plus grand que le nombre des personnes à consulter. Les participants ont alors été sélectionnés par tirage au sort. Après le tirage au sort, des invitations ont été faites et remises aux points focaux provinciaux qui avaient la charge de les remettre aux participants deux semaines avant les consultations. Trois formes de consultations ont été utilisées : des entretiens individuels, des groupes focaux, débats entre personnes d'une même catégorie (par exemple les veuves de guerre), et des rencontres communautaires.

Participants à un focus-group

Dans les entretiens individuels, les catégories consultées étaient les historiens, les académiciens et les écrivains, les personnes âgées ayant vécu les événements, les handicapés de guerres, les personnes ayant occupé des hautes fonctions politiques, les leaders des églises et des organisations de la société civile, les représentants de l'administration publique (gouverneurs, administrateurs, hauts fonctionnaires), les leaders des associations des femmes et celles des veuves.

Dans les « focus groups », les catégories consultées étaient : les personnes déplacées, les démobilisés, les enfants soldats, les femmes sinistrées, les rapatriés, les Bashingantahe, les veuves de guerre et les Batwa.

Les rencontres communautaires à leur tour regroupaient les représentants des associations des femmes et des jeunes, les représentants des églises, des Bashingantahe, des femmes victimes des violences graves, des organisations de la société civile, des Batwa , des déplacés, des étudiants, des anciens combattants, des rapatriés, des démobilisés, des universités et écoles secondaires, des partis politiques, des forces de la défense, de la police nationale, du barreau et des magistrats, de l'ordre des médecins, des conseils communaux , des parlementaires, et enfin des journalistes. Notons que dans toutes ces catégories, les équilibres genre et ethnie ont été tenus en compte.

Cinq activités principales ont été réalisées par la cellule informatique du projet. Il s'agit de la communication web du projet (site web, blog et compte Twitter), du développement de diverses applications (pour l'édition automatisée des invitations et la saisie des questionnaires), de la définition et la mise en œuvre de stratégies de sécurité, de la supervision des assistants de terrain et enfin de la production de statistiques et l'exploitation de résultats.

Le site web des consultations nationales : http://www.kazoza-burundi.org

3.2. Procédures d'acquisitions

Les biens et service ont été acquis en conformité avec les règlements du PNUD relatifs aux acquisitions. Le centre Intégré des Nations Unies (CISNU) a organisé les comités d'évaluation des appels d'offres et a géré les comités conjoints de contrats locaux auxquels les acquisitions d'un montant allant de 30.000 à 100.000 USD ont été référées.

3.3. Modalités de suivi

Le suivi et évaluation du projet étaient faits à trois niveaux:

- Par le PNUD et l'unité de gestion du projet, qui a été responsable pour le suivi régulier des activités, et pour la production périodique des rapports narratifs et financiers;
- Par le Comité Technique de Suivi, qui avait la responsabilité auprès du Comité de Pilotage Conjoint pour le suivi périodique des résultats atteints par le projet, ainsi que pour la révision des rapports produit par l'unité de gestion ;
- Par le Comité de Pilotage Conjoint, responsable de l'évaluation de l'impact du projet dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Prioritaire pour la Consolidation de la Paix.

3.4. Evaluations

Les pré-consultations qui ont eu lieu au mois de mai ont permis d'évaluer la méthodologie et les outils des consultations élaborées par Africa Label Group. Ces pré-consultations ont permis au CPT de souligner quelques lacunes qui ont été par la suite prise en compte par ALG dans son document final sur la méthodologie et outils des consultations.

Il se tenait chaque mois une réunion du Comité Technique de Suivi. Dans ces réunions, le CPT rendait compte aux membres du CTS du déroulement des consultations. Ces derniers faisaient des commentaires et des propositions en vue d'améliorer la conduite de ces consultations. Après la réunion du CTS, le CPT animait une conférence de presse pour informer la population du déroulement des consultations. Cette méthode a permis aux membres du CTS d'effectuer une évaluation tout le long des consultations. En même temps, le CPT se réunissait régulièrement pour évaluer et analyser la conduite des consultations.

IV. RESULTAT

4.1. Progrès réalisés en relation avec les produits et résultats planifiés

En dépit du retard dans le commencement du projet, les activités se sont déroulées selon le chronogramme adopté au début du projet.

En vue de créer un environnement favorable à l'appropriation des mécanismes de justice de transition et à la participation des populations au processus de réconciliation, des séances de sensibilisation et d'information sur les mécanismes de justice de transition et sur les consultations nationales ont été dispensées aux gouverneurs des provinces et leurs conseillers, aux commandants des régions militaires et aux commissariats des polices, aux représentants des différentes confessions religieuses ainsi qu'aux représentants de la société civile. Ces séances d'informations accompagnées des émissions radiodiffusées et télévisées ont été effectuées avant et pendant les consultations.

Au total 3887 personnes dont 1964 hommes et 1923 femmes ont participé aux consultations sur 4837 invitées. Ces consultations ont touché toutes les catégories représentatives de la société burundaise. Elles ont permis aux burundais d'exprimer leur point de vue sur les modalités de la mise ne place des mécanismes de justice de transition au Burundi.

4.2.Résultats clés atteints

Ce projet a permis aux burundais de comprendre l'importance de la justice de transition et de pouvoir s'exprimer par rapport à ce sujet. Des burundais de différentes catégories et tendances étaient réunis dans une même rencontre communautaire et se sont exprimés en pleine liberté. L'enthousiasme que les participants ont affiché a fait comprendre à quel point les burundais ont soif de s'exprimer par rapport à leur passé, et avec quelle impatience ils attendent la mise en place de mécanismes de justice de transition.

Le modèle coopératif d'exécution de ce projet a aussi été un succès qui pourra servir dans d'autres cadres. Le gouvernement, les Nations Unies et la société civile ont travaillé ensemble pour mener à bon train les consultations nationales.

Un rapport rédigé en français et en Kirundi exprimant les vues de la population burundaise sur les modalités de la mise en place des mécanismes de justice de transition sera remis au Président de la République du Burundi et au Représentant du Secrétaire Général des Nations Unies au Burundi au début du mois de mai. Ce rapport sera diffusé dans tout le pays, et servira pour guider les négociations sur la mise en place des mécanismes de justice de transition.

Il faut aussi souligner que le caractère inclusif qui a guidé la sélection des participants aux consultations nationales a été un succès. Toutes les catégories sociales ont été représentées, du plus haut au plus bas niveau, dans une expérience très intéressante de « grassroots democracy ».

4.3 Contraintes majeures

Le recrutement du cabinet pour l'élaboration de la méthodologie et les outils des consultations a été difficile. Le PNUD a dû relancer l'appel d'offre trois fois pour pouvoir trouver un cabinet à la hauteur de fournir des prestations telles que définies dans les termes de référence. Cela a beaucoup retardé le commencement du projet.

A cause des certains désaccords avec le gouvernement, la société civile a temporairement arrêté sa participation dans le projet. Cet arrêt s'est répercuté sur le programme des activités du projet qui ont dû s'arrêter pour une semaine jusqu'à la reprise de la société civile. Par manque de financements, les burundais du Canada et des Etats Unies n'ont pas été consultés directement.

4.4 Retard dans l'exécution du projet

La phase de la mise en place du projet a pris beaucoup de temps. Le projet a théoriquement débuté au mois d'août 2008, mais a effectivement commencé ses activités au mois de janvier 2009 avec le recrutement de l'unité de gestion. Le projet a ensuite eu une prolongation de sept mois, approuvé par le CTS et enfin par le CPC. Le projet a clôturé ses activités le 30 avril 2010. Le retard observé dans le recrutement du cabinet chargé d'élaborer la méthodologie et les outils des consultations a causé le report des consultations.

4.5 Partenariats clés et collaboration inter Agences : impact sur l'accomplissement des résultats

Le PNUD étant l'agence d'exécution du projet, il a été responsable de la gestion administrative et financière du projet. Le BINUB a fourni le matériel de communication et son unité média et communication a couvert différentes activités du projet dans le cadre de sensibilisation et information. L'OHCDH-B a apporté ses compétences techniques en matière de justice de transition.

V. LECONS APPRISES

Comment et par qui les activités ont-elles été suivies et évaluées? Veuillez résumer les résultats du feedback reçu, y compris celui des bénéficiaires.

Les modalités de suivi et évaluation étaient faites à travers les réunions du CTS ainsi que les conférences de presse mensuelles. Chaque mois, le projet rendait compte du déroulement des consultations aux membres du CTS qui à leur tour posaient des questions et faisaient même des propositions par rapport à la conduite des consultations. Certains membres du CTS et du CPC ont pu observer et donc évaluer personnellement les consultations. Trois radios privées et la radio nationale ont été présents sur les lieux des activités et ont pu informer le public sur leur déroulement.

Quant aux bénéficiaires du projet, un sentiment d'enthousiasme était observé à chaque fin des consultations. Les populations ont exprimé sur les ondes des radios leur satisfaction pour avoir été impliquées dans un processus aussi important pour leur pays et ont demandé que leurs vues apparaissent dans le rapport final.

Qu'est-ce que votre organisation/partenaire a appris du Projet et comment cela s'inscrit-il dans le cadre de la continuité ?

L'exécution de ce projet a permis de comprendre l'importance d'impliquer la population dans les décisions plus importantes de politiques publiques qui la concernent. Malgré la sensibilité des thèmes qui ont été débattus aux consultations, aucun incident n'a été enregistré, et la population a apporté sa voix, en donnant du soutien et de la légitimité au processus de mise en place des mécanismes qui devra suivre.

Le recrutement des assistants de terrain a pris en compte des équilibres de toutes les composantes de la société burundaise et le projet s'est retrouvé avec un personnel d'une variété d'expérience. Chacun de ces assistants à su apporter ses connaissances et cela a été un atout dans l'accomplissement du travail des consultations.

VI. PERENNISATION DES ACQUIS DU PROJET

Ce projet a été une étape importante dans la mise en place de mécanismes de justice de transition. Le contenu de son rapport constitue une piste vers de la mise en place en accord avec ce que la population burundaise souhaite. La responsabilité primordiale pour le suivi de ce projet revient au Gouvernement. Les Nations Unies qui ont toujours accompagné le gouvernement dans le processus de consolidation de la paix et qui ont l'expertise sur la justice de transition, ont la responsabilité de continuer à appuyer le Burundi dans ce processus.

Recommandations au Gouvernement

- Mettre en place les mécanismes de justice de transition en accord avec les vues des populations recueillies lors des consultations.

Recommandations aux Nations Unies et autres Organisations Internationales :

- Continuer à appuyer le gouvernement burundais dans le processus de mise en place des mécanismes de justice de transition;

- S’inspirer du modèle de recrutement utilisé dans ce projet pour d’autres recrutements ultérieurs.